

Décembre  
2023

# MAZIÈRES INFOS

n°241

Le bulletin d'information de la commune



**08 décembre**

Marché de Noël (OGEC)

**05 janvier**

Conseil Municipal

**06 janvier**

Vente places (théâtre)

**12 janvier**

Voeux du Maire à tous les  
Maziérais

**12 janvier**

Assemblée générale (Cyclo)

**18 janvier**

Démarrage recensement

**19 janvier**

Assemblée générale (Comité  
des fêtes)

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA  
MAIRIE

Lundi au vendredi :

13 h 30 - 18 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12

Tél urgence : 06.04.06.51.58

mairie@mazieres-en-mauges.fr

[www.mazieres-en-mauges.fr](http://www.mazieres-en-mauges.fr)



## Edito

Le mois de décembre, est arrivé, et avec lui tout son lot de traditions.

La tradition des illuminations et des décorations.

La tradition des animations avec l'arbre de Noël et le marché de Noël organisés respectivement par le comité des fêtes et l'école avec l'appui de l'ogec.

Je profite de ces quelques lignes pour saluer le travail des services municipaux, saluer le Conseil Municipal des enfants pour la décoration de l'accueil de la mairie et saluer l'engagement des bénévoles pour les animations.

Tout ces actions nous permettent d'aborder cette période avec un peu plus de chaleur en ces temps si tourmentés.

Cette période est aussi synonyme de convivialité, de partage, de lumière, de gaieté, de fête. C'est également, l'occasion d'offrir des cadeaux, de partager de bons repas, de se faire plaisir.

Aussi, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et de profiter au mieux avec vos familles, vos amis de cette période magique et féerique.

Joyeux Noël et bonne Saint Sylvestre

Guy SOURISSEAU

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 05 janvier 2024 à 20 h 00

## Le Conseil Municipal de décembre



Le recensement de la population de Mazières se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux agents recenseurs ont été recrutés



Marie-Noëlle SOULARD



Charlie AUDOIT

### **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération**

Le PADD est un document qui n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme, mais il conditionne le travail réglementaire et les évolutions à venir du PLUi-H puisqu'il définit les grandes orientations de développement et d'aménagement à l'échelle des 26 communes composant l'Agglomération. Il fixe notamment des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le règlement, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation, devront être cohérents avec le PADD. En voici les grandes orientations :

- Maintenir la dynamique économique du Choletais en poursuivant l'accueil d'entreprises extérieures et de pérenniser son dynamisme économique reconnu nationalement, en encourageant et soutenant la redynamisation et la diversité de l'offre commerciale au sein des centralités, en protégeant l'outil agricole, encourageant une gestion économe de l'eau, soutenant la diversification de l'activité agricole, garantissant le maintien de l'activité sylvicole et portant une attention particulière aux espaces viticoles sous appellation
- Répondre aux besoins en logements identifiés pour les 15 ans à venir, c'est-à-dire être capable d'accueillir 112 000 habitants tout en tenant compte de la "loi Climat et Résilience" qui impose la réduction de la consommation d'espace avec un objectif de "zéro artificialisation nette" en 2050. Pour Mazières, cela correspond à 15 logements par hectare. La création de nouveaux logements ne sera possible que dans la ZAC du Pré de l'Île et dans les zones déjà urbanisées en agglomération (zones UA, UB et UE du PLU).
- Renforcer la qualité de vie des Choletais en préservant les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les continuum humides, en replantant des boisements, des linéaires de haies et des arbres isolés ou en alignement, dans une logique de continuité écologique et de potentiel énergétique d'une filière bois-énergie.

### **Rapports annuels 2022 des services publics de l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2022 des services assainissement, eau potable et gestion des déchets de l'Agglomération du Choletais. Ces rapports permettent de rendre compte des caractéristiques techniques des services, des financements, des investissements, de la tarification des services et des indicateurs de performance. Ils sont consultables sur le site internet cholet.fr à la rubrique environnement choix téléchargement.

### **Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024**

Afin de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant l'approbation du budget 2024, le Conseil Municipal vote 15 000 € de crédits budgétaires par anticipation.

### **Budget 2024**

Un point sur l'exécution du budget 2023 et les prévisions de la section de fonctionnement 2024 a été réalisé. Le contexte énergétique et inflationniste ne s'étant pas amélioré depuis l'année passée, l'autofinancement prévisionnel de la commune, au regard des informations connues à ce jour et en reconduisant les mêmes dépenses que 2023 et sans revalorisation du taux de la fiscalité atteindrait à peine 15 000 €.

### **Borne de recharge électrique**

La commune a été sollicitée par une start-up pour l'implantation d'une ou deux bornes de recharge électrique. Le Conseil Municipal donne son feu vert pour une étude de faisabilité. La start-up propose une installation gratuite, son retour sur investissement serait assuré par la vente de la recharge électrique et de services associés tels que casiers connectés les colis, antenne relais, station météo, panneau d'information, etc...

### **Supérette connectée API**

La commune a été sollicitée par une start-up pour l'installation d'une supérette (modulaire) connectée qui serait ouverte 7 jours/7 et 24h/24. Cette supérette propose 700 références dont la majorité des produits serait au prix des supermarchés. Le Conseil Municipal donne son feu vert pour une étude de faisabilité.

## Le Conseil Municipal en bref depuis septembre

### Concertation publique sur la production d'Énergies Renouvelables sur la commune

Un dossier d'information sur les zones envisagées pour accueillir des projets d'énergies renouvelables sur la commune est disponible en mairie depuis le 27 novembre et jusqu'au 22 décembre 2023.

Potentiel panneaux photovoltaïques sur toiture : intégralité des toitures sur la commune proposée.

Potentiel panneaux photovoltaïques au sol : site de l'éco-pâturage de la ZAC proposé.

Cependant, lors de la séance du 1er décembre 2023, les élus sont revenus sur cette dernière proposition et proposent deux sites pour des ombrières (parking enherbé de la Gagnerie et parking de la rue de l'Appentière).

Concernant les autres sources énergies renouvelables (éolien, méthanisation), la densité et le mitage des habitations pour l'éolien ainsi que la non maîtrise du potentiel pour la méthanisation ne nous permettent pas, à ce jour, de cibler un zonage pour ces énergies renouvelables.

### Versements de fonds de concours au Syndicat d'Énergies du Maine-et-Loire

Un fonds de concours de 547,97 € est versé pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées depuis septembre 2022 et un autre de 2 036,78 € TTC pour le remplacement des lanternes LED en panne rue de Beauregard et rue de Bellevue. Ces dernières seront remplacées au printemps.

### Convention fourrière animale

La convention de fourrière animale avec la SPA est renouvelée pour 3 ans. Le coût est de 1,33 € par habitant en 2024, 1,38 € en 2025 et 1,44 € en 2026.

### Convention de mise à disposition du stade de football de Nuillé pour la SPM Football

Une convention est signée avec la commune de Nuillé qui met à disposition de la SPM Football son stade de football lorsque l'état de nos terrains engazonnés en raison des conditions météorologiques compromet son utilisation.

### Petites subventions

Une subvention de 50 € est versée à la Ligue nationale contre le cancer, Entraid'addict 49, Les restaurants du coeur et Adapei 49.

### Décision modificative du budget principal

Une décision modificative a été nécessaire pour notamment prévoir des crédits supplémentaires pour le paiement des factures d'électricité. Malgré le bouclier tarifaire et malgré une augmentation des crédits de 20 % par rapport à l'année dernière, les crédits votés dans le budget initial s'avèrent insuffisants. L'augmentation des coûts de l'alimentation et le remplacement d'un agent en arrêt maladie grèvent également le budget. Cependant, l'augmentation de la fréquentation de la cantine et la périscolaire et le versement de dotations par Cholet Agglomération permettent d'équilibrer la section de fonctionnement sans avoir à trop toucher à l'autofinancement. La décision modificative s'équilibre à + 33 454,61 € en section de fonctionnement et à + 1 803,95 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES</b>	<b>33 454,61 €</b>	
Chap.011	24 000,00 €	0,00 €
électricité	20 000,00 €	
contrat prestation services	1 000,00 €	
alimentation	3 000,00 €	
Chap.012	5 000,00 €	
remplacement personnel malade	5 000,00 €	
Chap.67	1 077,66 €	
titres annulés sur exercices antérieurs	1 077,66 €	
Chap.14	1 573,00 €	
compensation hausse TH entre 2017 et 2019	2 175,00 €	
FPIC	-602,00 €	
Chap.023 - virement à la section d'investissement	1 803,95 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES</b>	<b>1 803,95 €</b>	
Chap.21	-2 099,66 €	
bâtiments	-2 099,66 €	
Chap.040	3 903,61 €	
travaux régie boulangerie	3 903,61 €	
<b>RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 803,95 €</b>
Chap.021 - virement de la section fonctionnement		1 803,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 803,95 €</b>	<b>1 803,95 €</b>

RECETTES		33 454,61 €
Chap.70		6 000,00 €
recettes périscolaire		3 000,00 €
recettes cantine		3 000,00 €
Chap.73		16 051,00 €
Dotation de solidarité communautaire		8 974,00 €
fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales		7 077,00 €
Chap.75		5 500,00 €
produits exceptionnels divers (assurances)		5 500,00 €
Chap.013		2 000,00 €
Remboursement rémunération personnel		2 000,00 €
Chap.042		3 903,61 €
travaux régie boulangerie		3 903,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 454,61 €</b>	<b>33 454,61 €</b>

**L'ART DETRACTEUR**

**Théâtre de Mazières en Mauges 2024**

# LE COME-BACK

*Une pièce de Jean Franco*

**Tarif**  
Adultes : 7 €  
Moins de 16 ans : 3 €

réservations :  
**Permanence Salle Saint-Jean :**  
Samedi 6 Janvier de 10h à 12h  
Samedis 13 et 20 Janvier de 10h30 à 12h00

**Permanence téléphonique :**  
à partir du 9 Janvier  
du mardi au jeudi de 18h à 20h  
Au : 07 83 39 67 27

www.lartdetracteur.fr

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL

# CHLORO'fil

## ATELIERS DE FIN D'ANNÉE

SALLE ANNEXE DE LA VALLONNERIE - NUAILLÉ

09h30 - 12h00

**GRATUIT**  
ouvert à tous

**SAMEDI 09 DÉCEMBRE 2023**  
Atelier Bricolage "déco festive"

**SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023**  
Atelier "Furoshiki" pliage de tissu emballage cadeaux

Sur inscription  
**02 41 55 93 41**  
accueil@csichlorofil.fr  
40 bis Rue de la Libération  
49340 Nuillé

CHOlet agglomération

pas jeter sur la voie publique

### ATELIER CARTE DE VŒUX MAISON

Mercredi 3 Janvier 2024  
14h30 - 17h30  
Salle du foyer du Foot TOUTLEMONDE

2€ / FAMILLE

Tout âge

### MOTRICITE 0-4 ans

Judi 4 Janvier 2024  
9h30 - 11h  
Salle Colette Broquin TREMENTINES

GRATUIT

arrivées et départs libres

### GALETTES DES ROIS ET DES REINES

Vendredi 5 Janvier 2024  
14h30 - 17h30  
Salle St Jean-annexe Mazières-en-Mauges

Tout âge

2€ / FAMILLE

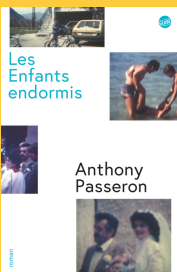
## Liste des animations

MAUGES en MAUGES  
ECOLE SAINT JOSEPH

L'APEL de l'école de SAINT JOSEPH vous propose :

- 8 Déc **MARCHÉ DE NOËL ET SPECTACLE**
- Déc **VENTE DE FOUACES, BIÈRES ET PARFUMS**
- Fin Janvier **LIVRAISON DE VIENNOISERIES À DOMICILE**

### La sélection du mois



Vous ne pouvez pas passer à côté de ce livre : il a remporté le prix POP 2023 ! Anthony Passeron y alterne les souvenirs d'une famille, la sienne, et les avancées médicales sur le Sida depuis sa « découverte ». Il nous plonge dans une famille où règne les non-dits, se faisant par la même occasion témoin de toute une époque. En parallèle il nous offre un historique des recherches autour du Sida, des soins donnés aux malades et de l'évolution de leur état : c'est très documenté et Anthony Passeron réussit à rendre ces chapitres tout à faits accessibles et aussi passionnants que son histoire familiale.

Retrouvez ce livre, et bien d'autres encore, dans votre bibliothèque.

### L'action du mois

Le nourrissage des oiseaux en hiver est une pratique très répandue. Si l'objectif d'aider les oiseaux à passer la mauvaise saison est louable, l'action est loin d'être anodine si quelques précautions ne sont pas prises.

- Ne nourrir qu'en période de grands froids,
- Remplir la mangeoire le matin,
- Favoriser les graines et éviter les autres aliments,
- Mettre un point d'eau à disposition en changeant l'eau régulièrement,
- Nettoyer et désinfecter la mangeoire une fois par semaine